



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Fonctionnement

Question écrite n° 8941

Texte de la question

M Louis de Broissia attire l'attention de M le ministre de la défense sur les requisitions effectuées à l'occasion des perturbations du trafic RATP à Paris et en région parisienne, avec la mise en place du plan Citadin à compter du 30 novembre 1988. Il semble que quatre cent soixante-cinq camions aient été utilisés dont cent quinze venant de République fédérale d'Allemagne. Il lui demande de bien vouloir lui faire connaître le coût approximatif de cette opération et de bien vouloir lui indiquer qui remboursera l'armée de terre à cette occasion.

Texte de la réponse

Reponse. - Le plan militaire d'aide aux services publics par la mise à disposition de personnels et de véhicules de transports militaires a été déclenché pendant la période du 30 novembre au 10 décembre 1988. Cette prestation a été effectuée dans le cadre d'un protocole d'accord entre les armées et le préfet de la région Ile-de-France agissant en tant que président du syndicat des transports parisiens. Le coût des dépenses remboursables a été estimé à 3,46 millions de francs, correspondant à la totalité des dépenses supportées par les armées à l'exclusion des rémunérations des personnels et de l'amortissement des matériels.

Données clés

Auteur : [M. de Broissia Louis](#)

Circonscription : - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 8941

Rubrique : Armée

Ministère interrogé : défense

Ministère attributaire : défense

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 30 janvier 1989, page 414